

HISTOIRE DE SAINT-TRIVIER-EN-DOBES

Suite ()*

Le jeudi avant la Saint-Pierre-aux-Liens 1317, Pierre de Savoie, archevêque de Lyon, convint avec Jean, seigneur de Saint-Trivier, qu'il serait informé par Henri d'Albon et Itier de Septème, et en l'absence d'Itier, par Jean Richard, chevalier, de l'homicide de Jean Bramelieu, damoiseau, qui avait été au service de cet archevêque, et que celui-ci prétendait que M. de Saint-Trivier avait attaqué pour lui faire injure. Ils convinrent que si ces arbitres jugeaient que ce gentilhomme eût été tué, au déshonneur de l'archevêque de Lyon, cet archevêque serait quitte de la récompense qu'il devait donner à M. de Saint-Trivier pour l'arrière-fief de Francheleins que M. de Saint-Trivier avait repris de l'archevêque, et qu'au cas que M. de Saint-Trivier eût tué ce gentilhomme en se défendant et en homme d'honneur, et qu'il fût innocent, cet archevêque dédommagerait M. de Saint-Trivier de cet arrière-fief, au dire de l'abbé de l'Île-Barbe et d'Etienne de Vassalieu, chanoine de Lyon. M. de Saint-Trivier ayant été malade dans le temps du compromis pendant lequel il devait justifier son innocence, on prorogea le terme porté par le premier compromis.

Le titre porte que l'arrière-fief que M. de Saint-Trivier avait promis à l'archevêque ne serait qu'après les fiefs qu'il devait au sire de Beaujeu et au comte de Savoie.

Le 8 juillet 1321, Louis de Francheleins tenant un pré en fief du seigneur de Saint-Trivier, en un lieu appelé Valentieu, et ce fief et hommage lui étant plus à charge qu'un

(*) Voir la livraison d'octobre.